

Impôt sur le revenu—Loi

L'une des plus grandes difficultés éprouvées par les agriculteurs lorsqu'ils ont affaire aux vérificateurs du ministère du Revenu réside dans le fait que très peu de ces derniers ont ne serait-ce qu'une connaissance rudimentaire de l'agriculture. Le ministère du Revenu n'engage pas des vérificateurs qui ont certaines compétences dans ce domaine ni ne leur donne la formation voulue. Les vérificateurs peuvent examiner les livres d'un fabricant une journée, d'une pharmacie de quartier le lendemain et d'un ranch le surlendemain. Ainsi, la plupart d'entre eux ne peuvent porter un jugement sur la rentabilité d'une exploitation agricole.

Un de mes électeurs a décrit en termes très éloquentes le manque de connaissances de la part des vérificateurs du ministère du Revenu. Deux d'entre eux sont venus au moment du dégel printanier pour examiner ses livres et son exploitation en général. Le propriétaire m'a dit avoir été presque désolé pour l'un d'eux; il s'agissait d'une femme qui essayait tant bien que mal de marcher avec des talons hauts dans de la boue jusqu'aux chevilles. Les vérificateurs n'ont même pas daigné regarder ses livres; ils se sont contentés de jeter un coup d'œil à la cour adjacente à la maison. Mon électeur a offert de leur faire visiter toute la propriété, mais ils ont refusé.

Un de ses voisins a dit les avoir vus un peu plus tôt dans la journée ralentir après avoir dépassé l'exploitation, afin d'en avoir une vue de la route. Comment des gens peuvent-ils évaluer une exploitation agricole sans avoir visité les lieux avec le propriétaire? Comment peuvent-ils comprendre le fonctionnement d'un ranch lorsqu'ils ignorent même quelles chaussures porter au moment du dégel?

Il ne leur suffit pas d'ignorer le fonctionnement d'une exploitation agricole. Pour le ministère du Revenu, il est évident qu'une personne employée à temps plein ne consacrerait pas bien des heures à son exploitation. Cela montre, selon moi, la mentalité type du bureaucrate pour lequel une personne doit travailler huit heures ou moins par jour, puis entrer chez elle. Un agriculteur ou un propriétaire de ranch qui essaie de survivre ne peut se permettre ce luxe. Il ira travailler huit heures ailleurs, puis consacrerait huit heures ou plus à son exploitation. Il passera ses fins de semaine et ses vacances à améliorer sa propriété, afin de pouvoir, un jour, quitter l'autre emploi. La femme de l'exploitant agricole et ses enfants donnent également beaucoup de leur temps, afin de rendre le ranch viable.

Voici un extrait tiré du numéro du 9 mars de la revue *100 Mile House of Free Press* qui illustre bien ce problème:

Être propriétaire d'une exploitation agricole ou d'un ranch, ce n'est certainement pas de tout repos. On doit se passer de vacances bien souvent, travailler dur, subir des taux d'intérêt incroyables, faire face à un marché hypersensible, compter avec le mauvais temps, la maladie chez le bétail, l'intervention croissante du gouvernement et maintenant, les vérificateurs; certains se demandent jusqu'où ils pourront encore tenir, tant sur le plan personnel que sur le plan économique.

C'est le cas de Terry et Ann Trip, agriculteurs à Canim Lake auxquels le ministère du Revenu vient tout juste de signifier que leur propriété n'est plus considérée comme une exploitation agricole et qu'ils devront payer des arriérés d'impôt pour les années 1978, 1979, 1980 et 1981. Les Trips, qui exploitent leurs 226 acres de terrain depuis 1974, devront payer jusqu'à \$12,000 et ne pourront le faire qu'en vendant la bâtisse qui leur sert de foyer.

Tout a commencé le 10 février dernier, lorsque des représentants de Revenu Canada leur ont téléphoné pour les informer qu'ils seraient dans la région du 13 février au 25 février et vérifieraient leurs livres. Après quelques rendez-vous manqués et remis, deux hommes se sont enfin présentés chez les Trips, le 21 février.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide à la propriété plutôt désolée à cette époque-là de l'année, ils ont épluché les livres, vérifié les totaux et comparé les

factures avec les écritures comptables. Ils ont également examiné le compte de dépenses personnel des Trips, pour s'assurer que tout était dans les règles.

Selon Ann Trip, ils ont été surpris de voir que ses livres étaient en ordre. Ils ont remonté jusqu'à 1978, mais ils ne se sont absolument pas occupés des chiffres pour 1982, ce qui est une honte, selon Terry Trip...

Ces vérificateurs faisaient partie d'une équipe de huit personnes qui s'était établie à Williams Lake qui faisait des incursions sur le territoire agricole avoisinant, afin de procéder à des vérifications chez certains contribuables choisis au hasard, semble-t-il.

Ces vérificateurs ont une méconnaissance inouïe de l'agriculture. L'un d'entre eux ne savait même pas qu'une vache n'a habituellement qu'un veau par année. Un autre a prétendu qu'il n'y avait pas d'entreprises agricoles rentables dans ma circonscription. Je veux que vous sachiez, monsieur le Président, qu'il y a dans ma circonscription certains des ranchs les plus grands et les plus prospères d'Amérique du Nord. Ces vérificateurs sont tellement ignares que je voudrais les étrangler de mes mains.

Pour que vous ne pensiez pas que les difficultés résultant de l'article 31 de la loi de l'impôt sont un phénomène récent, je voudrais vous lire un extrait d'une lettre du 2 juin 1972 envoyée par le ministre du Revenu national de l'époque, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), au député de Mission-Port Moody (M. Rose):

A la suite des instances que vous-même et d'autres députés m'avez présentées, j'ai examiné la politique ministérielle qui prévoit le refus de certaines pertes revendiquées par les «agriculteurs à temps partiel». Comme vous le savez, le ministère refuse les pertes dans le cas où les exploitations agricoles n'ont pas de possibilités raisonnables de profit. Cette interprétation repose sur les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu. Toutefois, je reconnais que, dans un certain nombre de cas, l'application de cette politique a causé des difficultés à certains contribuables, dont les pertes agricoles n'avaient pas été remises en cause précédemment, puisqu'ils se trouvaient face à un refus des pertes pour plus d'une année.

Par conséquent, j'ai demandé un réexamen de tous les cas qui ont été portés à mon attention. Si, à la suite de cet examen, on conclut que la politique ministérielle a été appliquée correctement à un contribuable, j'ai demandé que le refus des pertes soit limité à la plus récente des années vérifiées. Cette méthode continuera à être utilisée pour toutes les applications ultérieures de la politique ministérielle relative aux pertes réclamées par les agriculteurs à temps partiel, de sorte que l'on ne refuse que les pertes d'une année.

En 1972, le ministre du Revenu a donc reconnu que d'imposer les agriculteurs pour plus d'une année aurait des conséquences particulièrement pénibles. Actuellement, elles sont encore pires. De plus, je répéterai qu'il a dit: «Cette méthode continuera à être utilisée pour toutes les applications ultérieures de la politique ministérielle relative aux pertes réclamées par les agriculteurs à temps partiel, de sorte que l'on ne refuse que les pertes d'une année».

Il semblerait donc que l'actuel ministre revienne sur la promesse de son prédécesseur, l'actuel président du Conseil du Trésor. Le projet L de Revenu Canada ne revient pas simplement sur l'assurance donnée par l'actuel président du Conseil du Trésor, mais il va à l'encontre de l'esprit de la déclaration écrite envoyée au député de Mission-Port Moody.

Certains de mes électeurs ont été imposés pour une période allant parfois jusqu'à quatre ans. C'est inexcusable. Je suis surpris que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne se soit pas porté publiquement à la défense de ces agriculteurs vulnérables et non protégés. Les agriculteurs ont l'habitude d'entendre le ministre de l'Agriculture se prétendre leur ami, alors que ses actes contredisent ses paroles. C'est un hypocrite. Il a induit en erreur le secteur agricole en se prétendant son allié. Nous savons maintenant pourquoi il porte son grand chapeau